

Greffe 89.01

RCS AUXERRE 8381720218

N° gestion 91 B102

2 FEV. 1998
9814735

Jean-Luc PAUPERT

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME

Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compagnie Régionale de Paris

EXPERT JUDICIAIRE

Cour d'appel de Paris

95 rue de Lyon
89200 AVALLON

Tél. : 03.86.34.55.05

Fax : 03.86.31.86.28

RAPPORT

***AUTO SERVICE
PNEUMATIQUES***

*SARL au Capital de 350.000 F
7 rue Jules Lancôme*

89600 SAINT FLORENTIN

Projet de transformation
de la Société à Responsabilité Limitée
en Société Anonyme

RAPPORT Article 69 loi du 24/07/1966
RAPPORT Article 72-1 loi du 24/07/1966

AUTO SERVICE PNEUMATIQUES

7 rue Jules Lancôme
89600 SAINT FLORENTIN

*Projet de transformation
de la Société à Responsabilité Limitée
en Société Anonyme.*





Jean-Luc PAUPERT

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

95, rue de Lyon - 89200 AVALLON

Tél. 86.34.55.05 - Fax 86.31.66.25

Mesdames, Messieurs,

Vous désirez transformer votre Société à Responsabilité Limitée en Société Anonyme.

A cet effet, vous m'avez désigné à l'unanimité en qualité de Commissaire, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27/09/97.

En effet, l'article 69 al. 3 de la loi sur les Sociétés Commerciales précise que la décision de transformation doit être précédée du rapport d'un commissaire aux comptes inscrit, sur la situation de la société.

Par ailleurs, l'article 72-1 de cette même loi stipule que lors de la transformation d'une S.A.R.L. en Société Anonyme, un commissaire est chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers. Il doit présenter un rapport dans lequel doit être attesté que le montant des capitaux propres est au moins égal à celui du capital social.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous rendre compte de ma mission.





Jean-Luc PAUPERT

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

95, rue de Lyon - 89200 AVALLON
Tél. 86.34.55.05 - Fax 86.31.66.25

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Deux situations comptables récentes m'ont été présentées sous forme de comptes annuels arrêtés au 31/12/96, 30/09/97 ainsi une balance détaillée sur les trois derniers exercices, le tout commenté par votre expert comptable Monsieur Jean-Pierre PINEAU demeurant à MIGENNES.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 1997, vous avez, entre autres, procédé à l'augmentation de votre capital social par incorporation de réserves d'un montant de 300.000 F portant ainsi votre capital social à 350.000 F et décidé le changement de date de clôture de votre exercice social qui sera dorénavant le 30 septembre.

La société a été immatriculée au RCS le 15 mai 1991, et exploite le fonds de commerce qu'elle a créé. La valorisation de ce fonds n'apparaît pas dans la présentation des comptes annuels arrêtés au 30/09/97.

Il convient donc d'apprécier le résultat de l'activité du 01/01/1997 au 30/09/97 et de conclure avec suffisamment de certitude à la conservation des fonds propres existants.

JL



Jean-Luc PAUPERT

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

95, rue de Lyon - 89200 AVALLON

Tél. 86.34.55.05 - Fax 86.31.66.25

APPRECIATION DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

A votre demande, je me suis rendu au siège social de votre société 7 rue Jules Lancôme 89600 SAINT-FLORENTIN, le 23 décembre 1997 accompagné par votre Expert Comptable afin d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social inscrit à votre bilan.

Vous m'avez remis votre bilan au 30/09/97, une balance, les fichiers informatiques des données comptables (Ciel Windows - Format Dbase) ainsi que le détail de vos immobilisations et de votre stock physique.

- En ce qui concerne l'actif immobilisé, j'ai pu examiner le détail figurant au tableau d'amortissements et au cours d'une visite de vos installations vérifier l'existence, l'état et la cohérence de la valeur des biens concernés.
- En ce qui concerne les stocks, j'ai obtenu les explications nécessaires quant aux méthodes utilisées pour leur évaluation et ai constaté leur existence.
- J'ai examiné le détail des autres postes d'actif et de passif. Ceux-ci n'appellent aucune remarque de ma part.





Jean-Luc PAUPERT

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

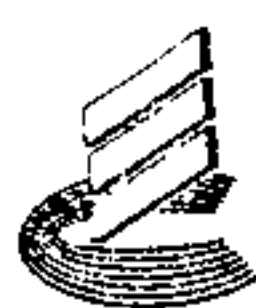
95, rue de Lyon - 89200 AVALLON

Tél. 86.34.55.05 - Fax 86.31.66.25

AVANTAGES PARTICULIERS

Je n'ai pas relevé l'existence d'avantages particuliers et n'ai reçu aucune information sur des avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

JL



Jean-Luc PAUPERT
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

95, rue de Lyon - 89200 AVALLON
Tél. 86.34.55.05 - Fax 86.31.66.25

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce que j'ai pu apprécier de la valeur des biens composant l'actif social et sous réserve des conditions suivantes :

Que les conditions nécessaires à la transformation en Société Anonyme soient réunies à savoir notamment :

- ♦ *l'existence de 7 associés,*
- ♦ *l'augmentation de votre capital à hauteur de 350.000 francs,*
- ♦ *et la mise en harmonie de vos statuts avec les règles propres aux Sociétés Anonymes.*

Je peux attester que le montant des capitaux propres de votre société est au moins égal à celui du capital social.

Il vous appartiendra de tenir ce rapport à la disposition des associés et par ailleurs, de le déposer au greffe du Tribunal de Commerce au moins huit jours avant la date de l'assemblée appelée à statuer sur la transformation envisagée.

Enfin, j'attire votre attention sur la nécessité de réaliser l'opération de transformation dans un délai ne dépassant pas quelques semaines.

Fait à AVALLON,
Le 06 janvier 1998



Jean-Luc PAUPERT
*Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Paris.
Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Paris*



Jean-Luc PAUPERT

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

95, rue de Lyon - 89200 AVALLON
Tél. 86.34.55.05 - Fax 86.31.66.25